

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du lundi 23 novembre 2020  
Délibération n°2020-48

**DÉLIBÉRATION N°2020-48 : Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 26 Octobre 2020 (Vote Électronique).**

**Vu** le décret n°2011-1299 du 12 octobre 2011 portant création du centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte,  
**Vu** le Règlement Intérieur du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte mis à jour des modifications votées au CA du 30 septembre 2020.

Considérant que :

Les 18 membres en exercice du Conseil d'administration ont été valablement convoqués en vue d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 26 Octobre 2020 (Vote Électronique).

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le Procès-Verbal du conseil d'administration et de recherche du 26 Octobre 2020 (Vote Électronique).

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	20	Nombre de votants (présents et représentés)	12
Membres en exercice	18	Nombre de membres représentés	1
Majorité absolue	10		
Quorum physique (budget)	10		
Nombre de pouvoirs	1		

Votants	12	Pour	12	Contre	0	Abstentions	0	Blancs	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---	--------	---

Délibération adoptée à l'unanimité

Document(s) en annexe(s) au présent extrait :

- Projet du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 26 Octobre 2020 (Vote Électronique).

Fait à Dombéni, le 23 Novembre 2020,

La présidente du Conseil d'Administration du CUFR



Anrafati COMBO



Le directeur du CUFR

Aurélien SIRI

<p>Extrait transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités le : <b>29 NOV. 2020</b></p> <p><i>En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Mayotte peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de transmission au représentant de l'Etat à Mayotte.</i></p>	<p>Certifié exécutoire le : <b>14 DEC. 2020</b></p> <p><i>En application de l'article 21 du décret n° 2011-1299 précité, les délibérations du conseil d'administration sont exécutoires dans un délai de 15 jours suivant leur réception par le représentant de l'Etat à Mayotte.</i></p>
<p>Classée au registre des délibérations du Conseil d'Administration, consultable au secrétariat de Direction. Document mis en ligne le : <b>19 JAN. 2021</b></p>	



## CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE RECHERCHE

### Mercredi 26 Octobre 2020 – Vote électronique Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte (CUFR)

La séance de vote électronique est ouverte à 09 h 00.

**Membres du conseil d'administration et de recherche (CA) présents :** cf. liste ci-jointe.

**Quorum ordinaire :** 10.

**Quorum budgétaire et statutaire :** 10 (majorité de l'effectif légale présente).

**Membres absents :** Monsieur Philippe AUGÉ (Président de l'université partenaire de Montpellier), M. Soibahadine IBRAHIM RAMADANI (Président du Conseil Départemental), Mme Bibi ECHATI MOUSSA (Personnalité extérieure), Monsieur Thierry GALARME (Personnalité extérieure), Monsieur Hugues DELOUTE (Personnalité extérieure), Monsieur Zaïnal CHARAFOUDINE (Personnalité extérieure), Monsieur Frédéric TUPIN (représentant des personnels du collège A), Monsieur Jean-Louis Rose (Représentant des personnels du collège C).

A l'ouverture du scrutin, les 18 membres composant le conseil d'administration et de recherche ont été régulièrement convoqués.

A la clôture du scrutin, 10 membres du conseil d'administration et de recherche ont exprimé leur suffrage.



## PREAMBULE

---

Lors de la séance du 30 septembre 2020, le conseil d'administration et de recherche a soulevé la communication tardive de certains documents de travail.

Il a été en conséquence proposé et approuvé de procéder à la validation des points de l'ordre du jour suivants par voie électronique :

- Procès-Verbal du Conseil d'administration du 24 juin 2020.
- Procès-Verbal du Conseil d'administration du 30 septembre 2020.
- Modalités de Contrôle des connaissances Licence Pluridisciplinaire année universitaire 2020-2021.
- Règlement d'examens de la Licence Professionnelle MGO – année universitaire 2020-2021.
- Règlement d'examens de la Licence Professionnelle DPT – année universitaire 2020-2021.
- Règlement d'examens de la Licence Géographie année universitaire 2020-2021.
- Règlement d'examens de la Licence de Droit année universitaire 2020-2021.
- Règlement d'examens de la Licence AES année universitaire 2020-2021.

Les membres ont été régulièrement convoqués et les documents de travail leur ont été communiqués en date du 17 octobre 2020 (Convocation et Ordre du jour en annexe).

Un guide relatif à la procédure du vote électronique sur la plateforme Béliénios leur a été communiqué.

A la clôture du scrutin, 10 membres du conseil d'administration et de recherche ont exprimé leur suffrage.

Ordre du jour : en annexe 1.

Convocation : en annexe 2.

Guide de vote plateforme Béliénios : en annexe 3.

Enregistrement des votants : annexe 4.

Résultats du dépouillement : en annexe 5.

1. PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE RECHERCHE DU 24 JUIN 2020.

**Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'administration et de recherche du 24 juin 2020 : Adoption à la majorité (Délibération n°2020-40).**

2. PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE RECHERCHE DU 30 SEPTEMBRE 2020.

**Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'administration et de recherche du 30 septembre 2020 : Adoption à la majorité (Délibération n°2020-41).**

3. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES LICENCE PLURIDISCIPLINAIRE ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021.

**Approbation des Modalités de Contrôle des connaissances Licence Pluridisciplinaire année universitaire 2020-2021 : Adoption à l'unanimité (Délibération n°2020-42).**

4. REGLEMENT D'EXAMENS DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE MGO – ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021.

**Approbation du règlement d'examens de la Licence Professionnelle MGO – année universitaire 2020-2021 : Adoption à l'unanimité (Délibération n°2020-43).**

5. REGLEMENT D'EXAMENS DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE DPT – ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021.

**Approbation du Règlement d'examens de la Licence Professionnelle DPT – année universitaire 2020-2021: Adoption à l'unanimité (Délibération n°2020-44).**

6. REGLEMENT D'EXAMENS DE LA LICENCE GEOGRAPHIE ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021.

**Approbation du règlement d'examens de la Licence Géographie année universitaire 2020-2021: Adoption à l'unanimité (Délibération n°2020-45).**

7. REGLEMENT D'EXAMENS DE LA LICENCE DE DROIT ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021.

**Approbation du règlement d'examens de la Licence Droit année universitaire 2020-2021 : Adoption à l'unanimité (Délibération n°2020-46).**

8. REGLEMENT D'EXAMENS DE LA LICENCE AES ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021.

**Approbation du règlement d'examens de la Licence AES année universitaire 2020-2021 : Adoption à l'unanimité (Délibération n°2020-47).**

Le scrutin est clôturé à 19 h 00.

Le Secrétaire de séance,  M. Ludovic CHEVALIER	Le Directeur du CUFR,  M. Aurélien SIRI	La Présidente du Conseil d'Administration  Mme Anrafati COMBO